

P. 68.

64) I · O · M
C · AVFIDIVS
VICTORINVS
LEGATVS
AVGVSTORVM
PR PR

C. Aufidius Victorinus fut envoyé comme légat dans la Germanie supérieure en 162 ap. J.-C.

Ibid.

65) MARTI FRONTO
CAMVLO ONI · F
SACRVM D D

P. 69. Helmke. A Bad Nauheim. Tuiles portant la double estampe :

66) VEXILLARI LEG XIII G M V

P. 74. R. Knorr. Sur le potier Satto, qui a travaillé vraisemblablement entre 90 et 120 ap. J.-C.

P. 90-91. W. Barthel. Les ateliers de poterie sigillée de Lavoye (Meuse), d'après les fouilles du Dr Meunier (*Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 185-198).

Id., 1910.

P. 1-4. Poppelreuter et von Domaszewski. A Cologne :

67) D E A E
VAGDAVERCVSTI
TITVS · FLAVIVS
CONSTANS · PRAEF
PRAET · EM · V
(scène de sacrifice)

Date : 165-167 av. J.-C. C'est peut-être aux victoires de ce préfet du prétoire sur les Germains que

se rapporte le fragment d'inscription honorifique de Rome publié dans les *Röm. Mittheil.*, de 1905 (*Ann. épigr.*, 1906, n° 72).

P. 7. Von Domaszewski. Note complémentaire sur l'inscription du *vivarium* de Cologne (ci-dessus, n° 61).

Ibid. Drexel. Sur une inscription de Cologne, publiée dans le *Westd. Korr.-Blatt* de 1905, p. 106 (*Ann. épigr.*, 1906, n° 57). Nouvelle interprétation des sigles.

P. 8. Drexel. Sur les *exploratores Nemaningenses* (C. I. L., XIII, n°s 6629, 6630, 6642-6646).

P. 9-10. Von Domaszewski. Sur un disque de bronze provenant d'Égypte (collection Golenischew), publié par Rostowzew dans une revue russe. Il est orné au centre de la louve et des jumeaux, avec sur le pourtour l'inscription :

68) LEG VI FERR F C FEL

*Leg(ionis) VI Ferr(atae) F(ide-
lis) C(onstantis) Fel(icis)*. Ce serait un ornement de ceinture.

ZEITSCHRIFT DER SAVIGNY-STIFTUNG
FÜR RECHTSGESCHICHTE, ROMANISTISCHE ABTHEILUNG, XXX,
1909.

P. 154-183. B. Kübler. Le *jus liberorum* des femmes, d'après les textes juridiques et les inscriptions.

P. 409-410. E. Weiss. Sur l'inscription de Prusias (Bithynie) reproduite dans l'*Ann. épigr.*, 1902, n° 159 : c'est un *responsum* de jurisconsulte relatif à l'exécution d'un testament (fideicommiss et caution).